

Bulletin de veille « emballage »



Décembre 2018



regroupe les réseaux régionaux de l'emballage :



Breizpack
Réseau des Industriels de
l'Emballage en Bretagne

Packageⁱⁿ
Votre réseau emballage
Bourgogne-Franche-Comté

Avertissement

Ce document présente une sélection d'informations relatives à l'actualité du secteur emballage et conditionnement, sur les thématiques produits, marchés, techniques et machines, normes et législation (française et européenne).

Il rapporte de manière factuelle un ensemble d'éléments officiels (législation, avis, etc.) et non officiels (communiqués de presse, lettres d'information, etc.) qui ont été rassemblés durant le mois précédent sa diffusion et jugés d'intérêt par l'équipe Breizpack..

Par conséquent, ce document n'est pas et ne doit pas être considéré comme une présentation exhaustive de l'actualité du secteur emballage et conditionnement. Il revient à l'utilisateur de procéder à l'analyse systématique de la réglementation applicable à son secteur d'activité spécifique.

Ce document peut être utilisé en complément de la plateforme d'informations <https://www.resopack.net> (inscription sur demande).

Par ailleurs, étant le résultat d'un travail de synthèse et d'organisation d'informations réalisé par l'ADRIA, le contenu du document est la propriété de cette dernière. Tout transfert ou reproduction est interdit sauf accord expresse de l'ADRIA.

Table des matières

Veille Emballage « produits »	3
1. [PET] [extrusion] [procédé] Alpla combine l'extrusion-soufflage et le PET	3
2. [emballage] [innovation] Space spices	3
3. [carton] [décoré] [oscar] Un oscar de l'emballage pour la Kbox.....	4
4. Knauf Industries coopère avec Olivio	4
veille emballage « marchés »	5
1. [marché] [bioplastique] [chiffre] European Bioplastics presents latest market data at annual conference in Berlin	5
2. Pouch up, Bib down.....	6
1. [couleur] [pantone] [tendance] Un 2019 orangé et vivifiant.....	7
Veille technologique emballage et équipements	8
1. [plastique] [biosourcé] [biodégradable] Biopack : Un emballage biosourcé, recyclable et biodégradable.....	8
2. [plastique] [recyclage chimique] [utilisation] BASF valorise les déchets plastiques en matières premières.....	8
3. [plastique] [biosourcé] [biodegradable] Carbiolice announces official launch of Evanesto	9
4. [recyclage] [chimique] [fin de vie] Le « surcyclage » de gr3n remporte le prix radar de l'innovation 2018	10
5. [étiquette] [pelable] [inviolable] In-mold labelling pelable.....	11
Veille réglementaire et normative	12
1. [guide] [médicament] [fin de vie] Un nouveau guide de l'info-tri pour les médicaments ..	12
2. [directive] [recyclage] [PET] Des lignes directrices pour les barquettes en PET	12
3. [plastique] [réglementation] [europe] Stratégie européenne sur les matières plastiques : La commission annonce 2 avancées	13
4. [nanomatériaux] [enregistrement] [REACH] REACH : De nouveaux critères pour mieux évaluer la sécurité et l'incidence des nanomatériaux	14
5. [Polluant] [réglementation] [Europe] POPs regulation endorsed by European Council ..	14
6. [plastique] [accord] [europe] Interdiction de plastiques jetables : le conseil et le parlement européens trouvent un accord	15
7. [liste positive] [FCM] [Japon] Japan implements positive list rules for FCMs	17
8. [phthalate] [restriction] [europe] EU commission restricts 4 phthalates.....	17
Autres	18
1. [plastique] [alliance] [europe] Une alliance européenne pour les plastiques.....	18
2. [plastique] [usage unique] [interdiction] L'Italie organise la valorisation de ses bioplastiques	18
3. [plastique] [usage unique] [interdiction] François-Michel Lambert poursuit ses consultations	19
4. [étiquette] [information] [bien-être animal] Une étiquette pour le bien-être animal	20

1. [PET] [extrusion] [procédé] Alpla combine l'extrusion-soufflage et le PET

Le groupe autrichien veut concilier les possibilités offertes par la technologie et les avantages du matériau. Les corps creux en polyéthylène téréphtalate (PET) sont, en règle générale, produits par injection-soufflage, l'extrusion-soufflage étant utilisée pour le polypropylène (PP) ou le polyéthylène (PE). Pour exploiter la liberté de design offerte par cette technologie et la transparence du PET, l'autrichien Alpla travaille sur la combinaison des deux à travers le procédé EBM PET. Ce faisant, le groupe d'emballage plastique met en œuvre ses engagements de développement durable, vis-à-vis de [la nouvelle économie des plastiques](#) notamment, qui consiste à proposer des emballages totalement recyclables et intégrant 25% de matière recyclée à l'horizon 2025.



D'une part, Alpla veut produire des bouteilles, flacons et bidons avec ou sans poignée, petits et grands, à base ronde ou ovale, ou aux formes anguleuses, avec des cols de diamètre variable. D'autre part, avec le PET, l'industriel mise sur sa transparence, sa recyclabilité dans un schéma d'économie circulaire et la possibilité – qu'il maîtrise avec d'autres procédés – de recourir à du matériau recyclé, avec des grades adaptés au process. Il a ainsi mis au point des PET vierges semi-cristallins destinés à l'extrusion-soufflage qui, contrairement aux copolyesters amorphes couramment utilisés, tels que le PET glycol (PETG), sont recyclables avec les flux de bouteilles. Depuis près de deux ans, Alpla s'attache aussi à optimiser des machines dans ce but. Le procédé, désormais au point, peut être proposé dans les usines des clients, selon le modèle « in-house », afin d'en réduire l'empreinte environnementale.

Source : *Emballages Magazine*, Arnaud Jadoul, 21 Décembre 2018

2. [emballage] [innovation] Space spices

The Unblvbl agency has developed the concept of premium SPACE spices presentation. The spices trio (trio yet) in weighty glass cube containing little planet-shaped models inside — regarding Elon Musk who became an architect of the future and a mastermind of generation because there is nothing impossible for this man.



[...]The image of each planet is individual and organic: every time you use it the mix of spices in a glass monolith framing the visual presentation of the planet, changes. The atmospheric tracery enveloping real planets changes in a similar way.

Plastic cover, serving cube base, is organised in style of space interfaces. Three "planets" below visualize the power value of mix. The scheme in the cover top part — detailed herbs and spices structure. A set of measured spoons is built in the center; volume is specified on each of spoons.

Source : Packaging of the World, Derrick Lin, 17 Décembre 2018

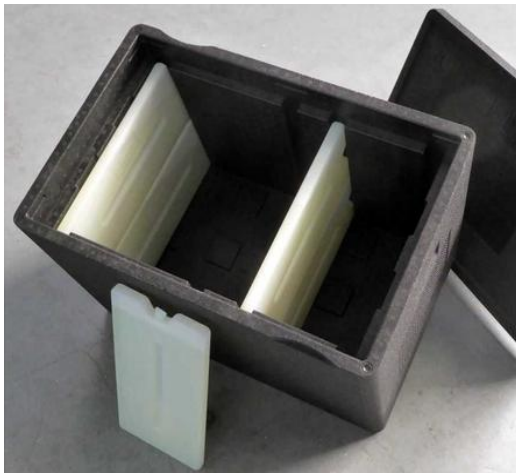
3. [carton] [décoré] [oscar] Un oscar de l'emballage pour la Kbox

Le 26 novembre 2018, SNCA a remporté un Oscar de l'emballage dans la section papier-carton de la catégorie « transformation » pour la Kbox. Nicolas Venance, le directeur marketing de MGI Digital Technology, a remis un trophée à Arnaud de Chênevarin, le fondateur et dirigeant de SNCA, sur la scène de l'Élysées Biarritz, à Paris. Grâce à son nouveau procédé de fabrication, la Kbox est une boîte en carton rigide décorée sans avoir recours à un habillage à partir d'une feuille de papier. Elle est fabriquée en France. Le jury a aimé la technicité liée à l'innovation et l'infinité des rendus possibles. [...]

Source : Emballages Magazine, Pierre Monnier, 27 Décembre 2018

4. Knauf Industries coopère avec Olivo

D'un côté Olivo, une PME spécialisée dans les conteneurs isothermes de la région stéphanoise (Loire) ; de l'autre Knauf Industries, la division emballage du groupe allemand Knauf. Les deux entreprises se sont associées pour développer une caisse isotherme froide pour le dernier kilomètre et le transport simultané de produits frais et surgelés. La première a apporté son



savoir-faire dans la réfrigération et le maintien en température jusqu'au client final, tandis que la seconde a exploité sa maîtrise du moulage du polypropylène expansé (PPE). La Box 64 est conçue pour répondre aux exigences du transport sous température dirigée de denrées alimentaires et de produits thermosensibles, pendant un maximum de 18 heures. Elle permet d'y loger en même temps des produits frais à + 2 °C et des surgelés à - 18 °C grâce à deux compartiments séparés par une cloison modulaire en PPE et à des solutions eutectiques à - 3 ou - 21 °C. D'un format quart de palette Europe et d'un poids de 2 kg à vide, elle s'intègre facilement

dans une logistique de distribution. En outre, elle est lavable, réutilisable, recyclable à 100% et contient 15% de matière recyclée.

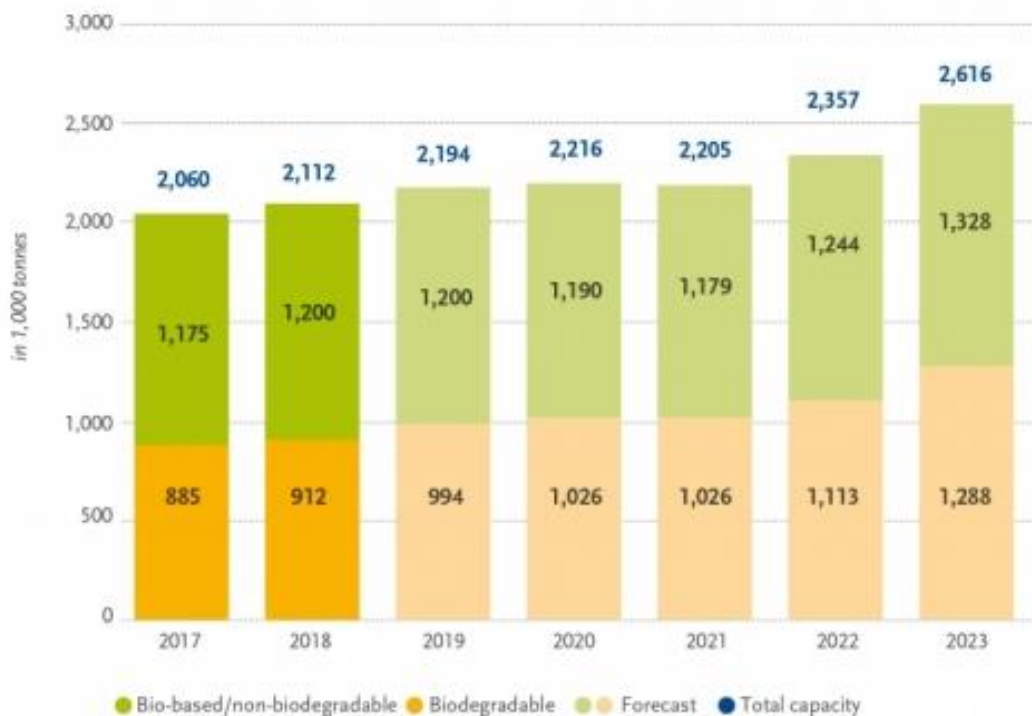
Ce produit a valu aux deux partenaires un [prix PackTheFuture 2018](#), organisé par Elipso et IK, les associations française et allemande des emballages plastiques et souples.

Source : Emballages Magazine, Arnaud Jadoul, 5 Décembre 2018

1. [marché] [bioplastique] [chiffre] European Bioplastics presents latest market data at annual conference in Berlin

“The global market for bioplastics is predicted to grow by roughly 25 percent over the next five years“, says Hasso von Pogrell, Managing Director of European Bioplastics. “This trend is possible thanks to the increasing demand for sustainable products by both consumers and brands alike, stronger policy support for the bioeconomy, and the continuous efforts of the bioplastics industry to develop innovative materials with improved properties and new functionalities.” The global bioplastics production capacity is set to increase from around 2.1 million tonnes in 2018 to 2.6 million tonnes in 2023. Innovative biopolymers such as PLA (polylactic acid) and PHAs (polyhydroxyalkanoates) are driving this growth. PHAs are an important polymer family that has been in development for a while and that is entering the market at a larger commercial scale, with production capacities set to quadruple in the next five years.

Global production capacities of bioplastics



Source: European Bioplastics, nova-Institute (2018)
More information: www.european-bioplastics.org/market and www.bio-based.eu/markets

These polyesters are bio-based, biodegradable, and feature a wide array of physical and mechanical properties. Production capacities of PLA are set to double by 2023. PLA is a very versatile material that features excellent barrier properties. High-performance PLA grades are an ideal replacement for several conventional fossil-based plastics such as PS (polystyrene) and PP (polypropylene).

Bio-based, non-biodegradable plastics, including the drop-in solutions bio-based PE (polyethylene) and bio-based PET (polyethylene terephthalate), as well as bio-based PA (polyamides), currently make up for around 50 percent (1 million tonnes) of the global bioplastics production capacities. The production of bio-based PE is predicted to continue to grow as new capacities are planned to come on line in Europe in the coming years. Intentions to increase production capacities for bio-based PET, however, have not been realised at the rate predicted in previous years. Instead, the focus has shifted to the development of PEF (polyethylene furanoate), a new polymer that is expected to enter the market in 2023. PEF is comparable to PET, but is fully bio-based and furthermore features superior barrier and thermal properties, making it an ideal material for beverage bottles. In 2023, bio-based polypropylene is expected to enter the market at commercial scale with a strong growth potential. Packaging remains the largest field of application for bioplastics with almost 65 percent (1.2 million tonnes) of the total bioplastics market in 2018. The data also confirms that bioplastics materials are already being used in many other sectors, including textiles, consumer goods and applications in the automotive and transport sector as well as the agriculture and horticulture sector.

With a view to regional capacity development, Asia remains a major production hub with over 50 percent of bioplastics currently being produced there. Presently, only one fifth of the production capacity is located in Europe. This share is predicted to grow to up to 27 percent by 2023. The expected growth will be supported by recently adopted policies in several European Member States, such as Italy and France. The land used to grow the renewable feedstock for the production of bioplastics is estimated to be 0.8 million hectares in 2018, accounting for less than 0.02 percent of the global agricultural area of 5 billion hectares. "Land use for bioplastics continues to be insignificant" says Francois de Bie, Chairman of European Bioplastics, "97 percent of all arable land is used for pasture, feed and food." Despite the market growth predicted in the next five years, the land use share for bioplastics will remain around 0.02 percent. This clearly shows that there is no competition between the renewable feedstock for food, feed, and the production of bioplastics. The market data update 2018 has been compiled in cooperation with the research institute nova-Institute (Hürth, Germany). The data for the global production capacities of bioplastics is based on the market study "Bio-based Building Blocks and Polymers" by nova-Institute (2019).

For more information on the study and full market data report, please go to <http://www.bio-based.eu/markets>.

Source : *Bioplastics Magazine*, 6 Décembre 2018

2. Pouch up, Bib down

Alors que les ventes de Bib 5 litres sont en panne dans les super et hypermarchés, le Pouch-up de 1,5 litre, lui, prendrait son essor dans les « city-markets ».

Les pouch-up, emballage de 1,5 litre alternatif au Bib, monterait en puissance dans la distribution française, selon Marc le Dreff, directeur commercial Smurfit Kappa: « Ils existent depuis 8 ans et augmentent progressivement. Mais cela fait un an-et-demi que la croissance s'accélère, sous l'impulsion de



la GD », témoigne celui-ci. La première enseigne à avoir « impulsé » le mouvement a été Casino, pour ses vins vendus sous sa MDD « Club des Sommeliers ». Système U est également moteur sur ce segment, avec désormais 11 références sous sa marque distributeur. « *Les autres vont y venir* », prédit le responsable. En Europe du Nord, via les monopoles d'Etat, ou encore au Royaume-Uni, la demande progresse également : les chaînes Asda, Tesco, Mark&Spencer distribuent désormais ce type d'emballage.

Cet essor serait à mettre en corrélation avec la baisse des ventes de vin en Bib de 5 litres, enregistrée lors de la campagne 2017-2018 ; une tendance qui serait directement liée au prix des vins qui ont augmenté et qui sont devenus « *relativement élevés* » dès lors que l'on vise des conditionnements de 5 litres et qui nécessitent désormais « *un pouvoir d'achat un peu élevé, qui pèse sur le porte-monnaie* ». Le format de 1,5 litre serait pour sa part « *un bon compromis prix* » entre une bouteille et un Bib de 3 litres.

Mais le pouvoir d'achat n'expliquerait pas à lui-seul cet intérêt récent ; tandis que les Bib de 5 ou 3 litres – le seul format dont les ventes progressent en GD - sont vendus surtout en super ou hypermarchés, les pouch-up, plus petits, faciles à mettre en rayon et à transporter, trouvent leur place dans les « *city markets* », ces petits magasins de centre-villes de plus en plus développés par la grande distribution. « *La structuration des magasins a fait naître un besoin en pouch-up, qui n'existait pas jusqu'à maintenant*, indique Marc le Dreff. *Différent du Bib 3 litres, il n'en canabilise pas les ventes* », assure t'il.

Enfin, dernier argument : ce packaging « *attractif* » rencontrerait du succès auprès d'une clientèle plus « *jeune et nomade* », qui ont une consommation « *fractionnée et modérée* », et qui fréquente justement ce type de magasins.

Source : *Vitisphère, Juliette Cassagnes, 13 Décembre 2018*

1. [couleur] [pantone] [tendance] Un 2019 orangé et vivifiant

Pantone a décrété que le 16-1546 Living Coral serait la couleur de l'année.

Chaque année, début décembre, Pantone dévoile celle qui sera la couleur qui fera la tendance les douze mois suivants. Après le 18-3838 Ultra Violet de 2018, place au 16-1546 Living Coral, une couleur « *qui nous embrasse chaleureusement en nous donnant confort et flottabilité dans un environnement en constante mutation* ». L'institut qui fait autorité dans l'univers de la couleur motive son choix en expliquant que nous recherchons des expériences authentiques et immersives qui permettent la connexion et l'intimité alors que le monde est toujours plus impacté par les technologies numériques et les réseaux sociaux. Bref, de la chaleur et des émotions pour contrer la froideur des ordinateurs et d'Internet... Cet orangé est ainsi censé apporter de l'optimisme et de la joie dans notre vie de tous les jours. Fait intéressant, c'est la première fois que Pantone présente sa couleur avec une vidéo, en l'occurrence celle d'un poisson rouge qui va se nourrir auprès d'un corail. [...]



Source : *Emballages Magazine, Tiziano Polito, 10 Décembre 2018*

VEILLE TECHNOLOGIQUE EMBALLAGE ET EQUIPEMENTS

1. [plastique] [biosourcé] [biodégradable] Biopack : Un emballage biosourcé, recyclable et biodégradable

Leygatech et CDL Omni-Pac ont conçu BioPack, un emballage associant un biofilm à une barquette en cellulose et destiné à améliorer la conservation des fruits et légumes. [...]

Le « biofilm », breveté, est constitué d'une base de copolyester et de plusieurs couches de différentes résines. « On trouve notamment une couche thermiquement résistante adaptée au contact avec les barres de soudure sur les machines flowpack, une couche médiane pour apporter au film une résistance mécanique, ainsi qu'une couche de scellage basse température, explique Jean-Matthieu Brouillat. Ce film permet ainsi d'atteindre une meilleure cadence d'emballage sur une machine flowpack horizontale standard ». Le film agit comme une membrane poreuse qui permet au produit de respirer, tandis que la barquette se comporte comme une éponge. « Leur association permet d'absorber les chocs thermiques et hydrométriques dus au transport », détaille Jean-Matthieu Brouillat.



Prolonger la durée de vie du produit - La combinaison de ces deux éléments permet d'augmenter la durée de vie des fruits et légumes de 20 % en moyenne et donc de lutter contre le gaspillage alimentaire. « Par exemple, des pommes emballées dans un ensemble classique commencent à se dégrader au bout de trois mois en moyenne. Nous avons emballé des pommes dans un BioPack et, au bout de six mois, elles ne se sont toujours pas dégradées », constate Jean-Matthieu Brouillat. Cet emballage est recyclable et biodégradable en compostage industriel si le client choisit un film de plus de 30 microns ou en home-compost pour moins de 30 microns. « Nous nous appuyons sur le réseau de CDL Omni-Pac pour déployer notre film sur le marché », ajoute Jean-Matthieu Brouillat. Les films sont fabriqués chez Leygatech à Saint-Romain-Lachalm (Haute-Loire), puis sont envoyés sur le site CDL Omni-Pac d'Allaire (Morbihan). La barquette et le film sont ensuite transférés chez le conditionneur, qui assure l'ensachage.

Au total, le groupe produit 26 000 tonnes d'emballages alimentaires primaires par an. Pour rappel, Leygatech a inauguré en septembre 2018 son second site, situé à Yssingaux (Haute-Loire), d'une capacité de production de 6 000 tonnes et équipé de trois lignes de coextrusion (lire PCM n°952, novembre 2018). « La capacité de production actuelle du film du BioPack est de 500 tonnes, mais celle-ci pourrait se développer à plus grande échelle grâce à notre nouvelle usine », conclut Jean-Matthieu Brouillat.

Source : Plastiques et Caoutchoucs Magazine, Romain Lambic, 13 Décembre 2018

2. [plastique] [recyclage chimique] [utilisation] BASF valorise les déchets plastiques en matières premières

Le leader allemand et mondial de la chimie BASF a annoncé la fabrication pour la première fois de produits issus du recyclage chimique de déchets plastiques. S'inscrivant dans le cadre du projet ChemCycling du groupe, cette avancée a permis au groupe de transformer via des procédés de thermo-chimie ces matières en gaz



de synthèse et en huile, permettant ainsi de substituer en partie des matières premières issues de ressources fossiles. [...]

Des matières premières recyclées équivalentes à celles issues de ressources fossiles - A partir de ses matières ChemCycling, le groupe BASF a déjà développé des produits pilotes comme des emballages de mozzarella, des composants de réfrigérateurs et des panneaux isolants. « *Ce nouveau mode de recyclage offre des opportunités de développement d'un modèle économique innovant, profitable à tous, à nous mais aussi à nos clients, qui privilégient déjà les produits et emballages issus de matériaux recyclés, mais ne veulent ou ne peuvent faire aucun compromis sur la qualité* », indique Stefan Gräter, chef de projet ChemCycling chez BASF. Avec ChemCycling, BASF pose de nouveaux jalons en matière de traitement responsable des ressources et confirme son engagement à répondre concrètement aux défis d'aujourd'hui tout en aidant ses clients à atteindre leurs objectifs.

Répondre aux exigences techniques et réglementaires - Avec ces développements, le groupe BASF ambitionne prochainement mettre sur le marché ses premiers produits issus du recyclage chimique de déchets plastiques. Mais pour ce faire, il reste un certain nombre d'obstacles à franchir. Le chimiste indique notamment que « *les technologies de transformation des déchets plastiques en huile de pyrolyse ou gaz de synthèse recyclé(e) existantes devront être perfectionnées et adaptées, de manière à garantir une qualité élevée et constante* ». Pour cela, BASF veut considérer le recyclage chimique comme un outil de traitement et de gestion de déchets, au même titre que les autres technologies actuellement disponibles. « *Il est nécessaire de développer toute une gamme d'options de recyclage des déchets plastiques car il n'existe actuellement aucune solution universelle, applicable à tout déchet et tout produit. La solution choisie devrait toujours être celle offrant le meilleur écobilan* » explique Andreas Kicherer, expert en développement durable chez BASF. Dans le même esprit que sa démarche Biomass Balance, le groupe estime qu'il est impératif de quantifier la part de matière recyclée attribuée au produit final. Et de démontrer que ce bilan massique contribue à l'atteinte des quotas de matière recyclée fixés pour un produit ou une application.

Source : Formule verte, Dinhill On, 15 Décembre 2018

3. [plastique] [biosourcé] [biodegradable] Carbiolice announces official launch of Evanesto

The masterbatch, in a concentration of less than 5%, is added to a compound with a high content of PLA, which, said presenters Clementine Arnault and Sophie Macedo, causes the PLA to become suitable for home composting.

The enzyme masterbatch has been engineered to become activated only in certain conditions, explained Clementine. "It will become active at a certain pH, temperature and humidity – and these are not conditions under which it is stored and processed.

They are the conditions found in a domestic compost heap."

Tests with thin films have shown that complete degradation is achieved within a time frame of 182 days. Testing is still ongoing for thicker films, but the initial results 'have been positive'.

The company plans to work on the scale-up in 2019 and look for partnerships in 2020, for the commercial deployment of the product in non-food applications.

[...]

Source : Bioplastics Magazine, 5 Décembre 2018

4. [recyclage] [chimique] [fin de vie] Le « surcyclage » de gr3n remporte le prix radar de l'innovation 2018

[...] Euronews s'est rendu à Plaisance, dans le nord de l'Italie, où des chercheurs mettent au point un réacteur capable de recycler des déchets jusqu'ici impossibles à traiter. Nous avons visité le laboratoire de gr3n, une start-up fondée par Maurizio Crippa, un inventeur italien persuadé de pouvoir fermer la boucle du recyclage. Son entreprise représente le cœur scientifique du projet européen DEMETO, dont l'objectif est de redonner vie à des objets du quotidien jusqu'ici condamnés, ne pouvant pas être traités dans les usines de recyclage mécanique.

« Le recyclage mécanique ne fonctionne que sur de très bons matériaux. Des emballages alimentaires. Typiquement, les bouteilles incolores, comme celle-ci. Il permet aussi de traiter des bouteilles colorées, mais pas celle-ci, qui est trop colorée. Il ne peut pas travailler le textile », explique Maurizio Crippa en montrant une panoplie d'objets anodins. "On peut produire des vêtements à partir d'une bouteille, mais on ne peut pas produire de bouteille à partir de vêtements. En fait, le recyclage mécanique est un recyclage descendant, c'est du décyclage. Grâce à notre technologie, nous pouvons faire du recyclage ascendant, du surcyclage", assure le PDG, qui raconte imaginé cette technologie au volant de sa voiture il y a quelques années.



La priorité des chercheurs est de parvenir à isoler le polytéréphtalate d'éthylène, plus communément appelé PET. Il s'agit du matériau le plus utilisé dans l'emballage et le textile. Ce processus s'appelle la dépolymérisation. Dans ce laboratoire, elle est accélérée grâce à un réacteur micro-ondes, qui est l'élément clé de du prototype conçu par l'équipe. "Il est capable de fusionner les caractéristiques d'un système mécanique avec la force du processus chimique accéléré par des micro-ondes en une seule machine", résume Franco Cavadini, un ingénieur à la tête d'une entreprise partenaire de Gr3n. Le résultat, c'est un liquide jaunâtre et visqueux, qui sort de la machine. Une fois purifié, on peut extraire de ce dernier les monomères qui composent le PET.... Ce même PET servira à produire du plastique, ou des vêtements. La boucle est bouclée.

Reconnaissance européenne - Le projet a remporté le Prix Radar de l'Innovation 2018, remis début décembre à Vienne à l'occasion de l'ICT. Une initiative de la Commission européenne visant à identifier les innovations à fort potentiel commercial. [...] **Un enjeu essentiel** – [...] Parti de presque rien, gr3n peut regarder fièrement l'avenir : la construction d'une machine d'une capacité largement supérieure doit être mise en service courant 2019. "La phase suivante consistera à construire une usine, d'une capacité d'environ 25 000 tonnes par an. Cette capacité peut constituer une solution pour la collecte de déchets d'une zone urbaine de 2,5 millions d'habitants", conclut Maurizio Crippa.

Source : Euronews.com, Cyril Fournieris, 29 Décembre 2018

5. [étiquette] [pelable] [inviolable] In-mold labelling pelable

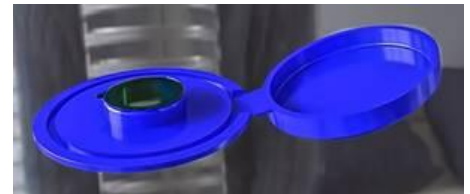
L'IML (in-mold labelling) est une technique qui consiste à insérer dans le moule des étiquettes pré-imprimées qui fusionnent avec la matière plastique lors de la fabrication de récipients par soufflage, injection ou thermoformage. L'étiquette fait ainsi partie intégrante du produit final qu'elle décore.

Mais, de plus en plus, l'IML n'est plus seulement décoratif mais devient fonctionnel. Afin d'éliminer les bouchons à visser et les opercules multicouches scellés par induction, KBS Impact (CA) a conçu une étiquette IML qui fonctionne comme une languette inviolable sur les emballages alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques ou autres.

Une des variantes de la technique est l'UfLIPseal, qui consiste à mouler par injection la fermeture à charnière du flacon avec un film IML pelable, imprimé ou non, recouvrant l'ouverture. Les deux éléments sont généralement en polypropylène. La fermeture, non filetée comporte un rebord qui permet de la souder par ultrasons sur le col du récipient immédiatement après le remplissage.



Pour les flacons à col étroit, le consommateur n'a qu'à retirer le film IML à partir d'un onglet pour ouvrir son emballage : il n'a pas besoin de dévisser un couvercle, retirer l'opercule et revisser le couvercle.



La suppression des filets dans le couvercle simplifie l'outillage d'injection et permet de réaliser des économies. Le poids du bouchon et du goulot est allégée, ce qui représente un gain en matière et en

temps de cycle. Le profil du col et de la fermeture du récipient réduit également la hauteur totale de l'emballage. Et comme le col du conteneur ne doit plus contenir un pas de vis et être rond, la liberté de design est plus grande.

Le soudage par ultrasons consomme moins d'énergie que le thermoscellage et est plus rapide parce que les têtes ne nécessitent aucun temps de chauffe. Par contre, les deux éléments à souder doivent être dans le même matériau, et que celui-ci doit permettre l'injection de charnières intégrées, ce qui limite les choix.

Une autre variante de la technique, pour les récipients à large col, est l'U10Seal. Une fonction supplémentaire est ajoutée : une cuillère est moulée au centre du film IML pour consommer yaourts, crèmes, céréales, nouilles...

Source : Techniline, Fabienne Windels, 21 Décembre 2018

VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIVE

1. [guide] [médicament] [fin de vie] Un nouveau guide de l'info-tri pour les médicaments

Plus de 70 000 tonnes d'emballages de médicaments passent entre les mains des Français chaque année, selon Adelphe. Cette société, filiale de Citeo, vise à réduire l'impact des emballages des entreprises sur l'environnement. Pour cela, elle a annoncé le 28 novembre la publication d'un nouveau guide de l'Info-tri pour les médicaments. Réalisé en partenariat avec l'association de la profession pharmaceutique Cyclamed et l'organisation professionnelle des entreprises du médicament (Leem), il s'adresse aux fabricants pour leur expliquer comment apposer sur leurs packagings la signalétique d'information des bons gestes de tri.



Des informations sur la réglementation - Si les médicaments non utilisés sont à rapporter en pharmacie, les emballages vides sont eux à trier directement chez soi. Les étuis en carton sont à placer en bac de tri en vue de leur recyclage tandis que les blisters, composés de plastique et d'aluminium sont à jeter avec les ordures ménagères. En plus de différents formats de signalétique, les producteurs de médicaments trouveront dans ce nouveau guide une mise à jour des différentes informations sur la réglementation. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2019, l'Info-tri devra obligatoirement être associée au Triman afin de pouvoir bénéficier du bonus sur la déclaration Adelphe.

Aujourd'hui, trois Français sur quatre suivent correctement les consignes de tri des médicaments. Mais Adelphe estime qu'il y a encore des efforts à fournir. Si les emballages en carton et en verre sont les mieux triés avec un taux respectif de 88 % et de 81 %, les sachets de poudre et les tablettes de comprimés chutent à 67 %. Selon l'étude Ipsos-Adelphe « Top 100 du geste de tri – 2017 », il y aurait deux raisons qui expliqueraient les freins au tri : d'abord, la moitié des Français considèrent que l'emballage ne se trie pas ou que les consignes ne sont pas claires ; le second frein est lié au fait que l'emballage peut avoir contenu des produits nocifs ou dangereux.

L'Info-tri donne envie de trier - Pourtant, une autre étude de Viaoice pour Adelphe réalisée en 2011 montrait l'intérêt d'apposer l'Info-tri sur les emballages. Premièrement, 85 % des Français trouvent que l'Info-tri donne envie de trier ses emballages. Ensuite, 83 % estiment le message clair et compréhensible immédiatement. Enfin, 87 % pensent que la signalétique de tri montre l'engagement des entreprises pour le recyclage des emballages.

Source : *Emballages Magazine*, Pierre Monnier, 3 Décembre 2018

2. [directive] [recyclage] [PET] Des lignes directrices pour les barquettes en PET

Petcore Europe et PRE publient un guide sur la conception en vue du recyclage des emballages thermoformés. -

Le polyéthylène téréphtalate (PET) est sans doute la matière plastique qui a le mieux démontré sa « circularité », en particulier dans le domaine des bouteilles. Afin de parvenir à des résultats semblables pour les barquettes et blisters thermoformés transparents, Petcore Europe, l'organisation européenne des acteurs de la « chaîne de valeur » du PET, et l'association européenne des recycleurs PRE publient des lignes directrices pour la conception en vue du recyclage des barquettes en PET. Si les deux



associations constatent que ces emballages intègrent déjà beaucoup de matière recyclée, 55% en moyenne dans l'Union européenne, elles considèrent que ce n'est qu'une première étape et veulent aller plus loin. « *Au-delà de la collecte sélective et d'un tri approprié des barquettes et autres produits à base de feuilles de PET, la conception en vue du recyclage est un outil majeur pour améliorer leur circularité* », indiquent-elles dans un communiqué.

Rédigées par un groupe de travail au sein de Petcore Europe, ces lignes directrices, qui seront bientôt intégrées à l'outil RecyClass de PRE, font le point sur l'état de l'art technologique. Elles sont destinées à démontrer que « *des emballages bien conçus, une collecte séparée, un bon tri et le recyclage des barquettes en PET constituent la voie vers la circularité* », y compris dans des applications alimentaires. Ainsi, les structures PET/PE ou PET-GAG (PET glycol/PET amorphe/PET glycol) font l'objet de restrictions tandis que l'acide polylactique (PLA), le polychlorure de vinyle (PVC), le polystyrène (PS), le PET cristal, les PET multicouches ou le PET expansé sont bannis. Sont abordés les couleurs, les barrières, les additifs, les films d'opercule et les systèmes de fermeture, non imprimés et imprimés, les étiquettes, les autres éléments adhésifs, les encres, le marquage et les autres composants. Petcore Europe accepte par ailleurs toute suggestion et « *évaluera tout nouveau procédé* » permettant d'améliorer le document.

Petcore Europe rassemble les fabricants, les transformateurs et les recycleurs de PET ainsi que les constructeurs de machines dédiées et les autres fournisseurs de cette industrie. [Design for Recycling Guidelines for PET thermoformed Trays](#)

Source : *Emballages Magazine*, Arnaud Jadoul, 13 Décembre 2018

3. [plastique] [réglementation] [europe] Stratégie européenne sur les matières plastiques : La commission annonce 2 avancées

Le 12 décembre, le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord sur la future directive sur les installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires. En janvier 2018, la Commission européenne avait présenté ce projet législatif dans le cadre de la stratégie européenne sur les plastiques afin de lutter contre la pollution des océans par les matières plastiques.

L'objectif est d'instaurer des mesures pour s'assurer que les déchets produits par les navires ou collectés en mer soient toujours ramenés à terre pour être y traités. Le texte prévoit "un régime

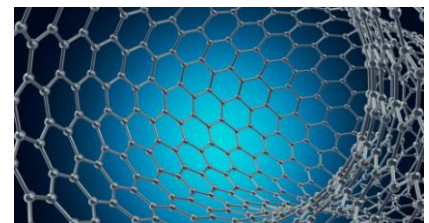
d'inspection ciblé, facilité par un système de notification électronique, ainsi que des systèmes de recouvrement des coûts, fondés sur une redevance indirecte prévoyant des abattements pour les « navires verts » qui font preuve d'une gestion durable des déchets à bord", précise la Commission.

Plus tôt dans la semaine, la Commission avait annoncé le lancement d'une alliance destinée à réduire les déchets plastiques, accroître la part du plastique recyclé et encourager les innovations. Cette alliance, qui réunit les principaux acteurs de la chaîne de valeur des plastiques, "renforcera notamment l'adéquation entre l'offre et la demande de matières plastiques recyclées, reconnue comme la principale entrave à un marché européen performant des plastiques recyclés". Elle doit contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé par la stratégie européenne sur les plastiques : au moins 10 millions de tonnes de plastiques recyclés dans les produits sur le marché de l'UE en 2025. Pour cela l'alliance devra favoriser des investissements coordonnés et volontaires à court terme, identifier les obstacles et suivre les progrès accomplis.

Source : Actu-Environnement, Philippe Collet, 14 Décembre 2018

4. [nanomatériaux] [enregistrement] [REACH] REACH : De nouveaux critères pour mieux évaluer la sécurité et l'incidence des nanomatériaux

La Commission européenne a adopté la révision de plusieurs annexes du Règlement de l'UE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances, afin de préciser les exigences en matière d'enregistrement des nanomatériaux.



Les nanomatériaux sont des substances chimiques sous une forme particulière («nanoforme») présentant des caractéristiques particulières à la «nanoéchelle» comprise entre 1 nm et 100 nm.

En raison, en partie, de ces particularités, les nanomatériaux peuvent être utilisés de manière très différente et innovante. REACH s'applique depuis toujours aux nanomatériaux, mais ne contient pas de dispositions spécifiques les concernant, si bien que les entreprises ne savent souvent pas comment enregistrer ces «substances sous forme nanométrique».

Des données scientifiques montrent que la toxicité des nanoformes et leur effet sur l'environnement diffèrent souvent de la substance conventionnelle. Les nouvelles exigences en matière d'enregistrement des nanomatériaux s'appliqueront à compter du 1er janvier 2020.

Source : Emballage Digest, 6 Décembre 2018

5. [Polluant] [réglementation] [Europe] POPs regulation endorsed by European Council

In an article published on November 29, 2018, by regulatory news provider *Chemical Watch*, correspondent Clelia Oziel informed that on November 28, 2018, the European Council has approved the recast of the Regulation on Persistent Organic Pollutants (POPs), which was

adopted by the European Parliament earlier this month (FPF reported). The Council has also endorsed a 500 ppm limit for the cumulative sum of polybrominated diphenyl ethers (PBDEs) and a 10,000 ppm limit for short-chain chlorinated paraffins (SCCPs) in products.

The 500 ppm limit for PBDEs is lower than in the original proposal (1000 ppm) but higher than the 50 ppm value campaigned for by several non-governmental organizations (NGOs) (FPF reported). The NGO *European Environmental Bureau (EEB)* commented that this value “is an improvement” compared to the initial proposal, but still “not sufficient to protect people’s health and the environment.”

The 10,000 ppm limit set for SCCPs is much higher than the 100 ppm limit proposed by the NGOs. Karolina Brabcova, consumer campaigns coordinator at the NGO *Arnika*, called it “outrageously high.” She informed that “campaign efforts on this issue will continue with some member states keen to revisit the values.”

Source : Food Packaging Forum, Ksenia Groh, 30 Novembre 2018

6. [plastique] [accord] [europe] Interdiction de plastiques jetables : le conseil et le parlement européens trouvent un accord

Ce mercredi 19 décembre, le Conseil et le Parlement européen annoncent être parvenus à un accord provisoire au sujet du projet de directive sur la réduction de l'impact de certains produits plastique sur l'environnement. Le texte vise à réduire la pollution liée aux déchets issus des produits plastique à usage unique les plus présents sur les plages et dans les mers européennes. Il prévoit notamment d'interdire certains d'entre eux pour lesquels il existe des alternatives. Les autres sont soumis à diverses mesures de prévention et de gestion des déchets.



Si cet accord est confirmé par les ambassadeurs européens des Etats membres, la directive peut être soumise au Parlement européen pour approbation, puis à nouveau au Conseil pour adoption finale. La directive pourra ensuite entrer en vigueur. Cette validation devrait intervenir en janvier prochain.

La liste des interdictions s'allonge - La mesure phare du projet est sans conteste l'interdiction de certains produits en plastique : bâtonnets des cotons-tiges, couverts jetables, pailles, touillettes, et bâtons pour fixer les ballons gonflables ainsi que leur dispositif de fixation. A la demande du Parlement, la liste a été étendue aux produits contenant des plastiques oxo-dégradables (notamment les sacs et les emballages) et aux emballages en polystyrène expansé (gobelets et de emballages de fast-food). Les Etats membres qui le souhaitent pourront aussi interdire les gobelets et contenants alimentaires en plastique. Dans le même esprit, le texte propose d'interdire en 2024 la vente des bouteilles et des récipients pour boissons en plastique dont le bouchon ou le couvercle en plastique peut être détaché du récipient.

Pour chacun de ces produits, il existe des alternatives (en bois et carton, notamment) simples et peu coûteuses, justifient les co-législateurs. Si la validation de l'accord se déroule sans

accroc, l'interdiction entrera en vigueur en 2021, soit deux ans après l'adoption définitive du texte. Au-delà de l'interdiction de certains produits, cette mesure ouvre une brèche dans la stratégie de l'Union européenne en matière de gestion des déchets. Jusqu'à maintenant, la réglementation européenne cherchait à réduire leur impact environnemental en améliorant les performances des produits (via l'écoconception) et en demandant aux metteurs sur le marché de gérer la fin de vie de leurs produits (par le biais de la responsabilité élargie du producteur (REP)). Dorénavant, l'Union européenne ouvre la porte à une nouvelle approche : l'interdiction pure et simple des produits dont l'impact environnemental des déchets est jugé trop lourd.

Imposer l'incorporation de plastique recyclé dans les bouteilles - Autre mesure clé proposée par la Commission : atteindre un taux de collecte séparée de 90% des bouteilles plastique à l'horizon 2025. Le Parlement y était favorable, mais le Conseil défendait des objectifs nationaux fixés selon le nombre de bouteilles mises sur le marché ou le volume de déchets de bouteilles générés. Les Etats membres se rangeaient derrière la position des vendeurs de boissons qui craignent qu'un objectif de collecte n'impose la mise en place de dispositifs de collecte dédiés aux bouteilles (dispositifs de consigne). Finalement, l'accord fixe un taux de collecte séparée de 77 % des bouteilles en 2025 et repousse à 2029 l'objectif de 90 %. Mais il ajoute un nouvel objectif contraignant d'au moins 25% de plastique recyclé en 2025 pour les bouteilles en PET. Ce taux ne s'impose pas à chaque vendeur de boissons, mais sera une moyenne calculée pour chaque Etat membre. En 2030, l'objectif se renforce et évolue : toutes les bouteilles en plastique (et plus seulement celles en PET) devront respecter un objectif d'au moins 30% de contenu recyclé.

Une autre série de mesures concerne la responsabilité élargie des producteurs. La Commission voulait que les REP financent le nettoyage des déchets, alors qu'aujourd'hui ils ne prennent en charge que la collecte et le traitement des déchets issus de leurs produits. L'accord valide ce point. Il s'agit avec cette mesure de combler un trou dans le dispositif en assurant un financement par les metteurs sur le marché de la prise en charge de tout ou partie du coût de ramassage des déchets jetés sur la voie publique ou dans la nature. Les industriels de l'emballage y sont vivement opposés au motif que les causes des détritiques sont essentiellement liées au jet de déchets par les citoyens.

Les cigarettiers prendront en charge les mégots - Dans le même esprit, l'accord étend la REP à de nouveaux produits, et notamment aux équipements de pêche et aux récipients de la restauration rapide. Parmi ces produits, les filtres des cigarettes ont fait l'objet d'intenses tractations entre le Parlement et le Conseil. Les eurodéputés voulaient que les entreprises du secteur du tabac financent la collecte des mégots. Le Conseil était réticent, mais l'accord final donne raison aux eurodéputés. *"Les filtres à produits du tabac contenant du plastique sont le deuxième article en plastique à usage unique le plus jeté dans l'Union européenne"*, justifie le Conseil.

Enfin, la future directive prévoit que les Etats membres prennent des dispositions pour réduire la consommation des contenants alimentaires en plastique destinés à la consommation immédiate, sur place ou à emporter. D'autres produits, comme les lingettes humides et les cigarettes, devront porter sur leur emballage des mentions informant le consommateur de la présence de plastique.

Source : Actu-environnement, Philippe Collet, 19 Décembre 2019

7. [liste positive] [FCM] [Japon] Japan implements positive list rules for FCMs

In an [article](#) published on December 6, 2018, by regulatory news provider *Chemical Watch*, reporter Aya Kawanishi informed that “a committee under Japan’s Ministry of Health, Labour and Welfare (MHLW) has published documents detailing a positive list system for food contact materials (FCMs).” These documents outline draft amendments to Japan’s Food Sanitation Act that regulates food contact articles such as “food utensils, containers and packaging.” Under the positive list system, companies will have to use approved substances, while currently any substance can be used “that is not excluded through a ‘negative list’” (FPF [reported](#)). The implementation of the positive list system follows a [guideline](#) published in July 2017 (FPF [reported](#)).

The positive list will “apply to synthetic resins [used in FCMs], including thermoplastic and thermosetting resins.” Once the positive list is implemented, the resins will be subject to “risk assessments on elution amounts to food and toxicity data,” and manufacturers will be expected to “provide evidence of compliance upon request.” The government further plants to “sort resins into four groups based on their properties, such as oil and water resistance, as well as usage.” For each group, a limit on the amount of additives will be set. This system is expected “to enable . . . tracking along the supply chain.”

The new rules are planned to enter into force on June 13, 2020.

Source : Food Forum Packaging, Ksenia Groh, 7 Décembre 2018

8. [phthalate] [restriction] [europe] EU commission restricts 4 phthalates

In an article published on December 19, 2018, regulatory news provider *Chemical Watch* informed that “the European Commission has adopted a Decision to amend the REACH Regulation and restrict the use of the phthalates, DEHP [(bis(2-ethylhexyl) phthalate, CAS 117-81-7)], BBP [(benzyl butyl phthalate, CAS 85-68-7)], DBP [(dibutyl phthalate, CAS 84-74-2)] and DIBP [(diisobutyl phthalate, CAS 84-69-5)] in consumer products on the EU market” (FPF reported). From June 2020, “the four substances will be restricted to a concentration equal to or below 0.1% by weight individually or in any combination in any plasticized material in articles used by consumers or in indoor areas.” This restriction does not cover food contact materials (FPF reported). [...]

Source : Food Packaging Forum, Ksenia Groh, 21 Décembre 2018

AUTRES

1. [plastique] [alliance] [europe] Une alliance européenne pour les plastiques

La Commission veut promouvoir une coopération étroite entre tous les acteurs de la filière. Le 11 décembre 2018, la Commission européenne a annoncé la création d'une "alliance circulaire sur les matières plastiques" pour "améliorer les aspects économiques et la qualité du recyclage des matières plastiques". En charge du développement durable, Frans Timmermans, premier vice-président, indique : « une coopération étroite entre tous les maillons de la chaîne de valeur des matières plastiques est essentielle pour parvenir à une économie circulaire des matières plastiques et faire en sorte que les plastiques recyclés trouvent leur chemin vers de nouveaux produits, et non vers les décharges ou les incinérateurs. L'alliance circulaire sur les matières plastiques vise à faciliter cette coopération, en s'appuyant sur les engagements déjà pris par l'industrie du plastique et en favorisant une action toujours plus ambitieuse. L'Europe est déjà à la tête de ce mouvement, et sera également la première à en retirer des bénéfices. C'est la meilleure façon de montrer au monde que l'économie circulaire du plastique est bénéfique pour les entreprises et pour l'environnement. »

Comme prévu dans la stratégie sur les plastiques dévoilée en janvier 2018 qui prévoit notamment que tous les emballages devront être recyclables en 2030, l'Union européenne vise le recyclage d'au moins 10 millions de tonnes en 2025 alors que la demande n'est, pour le moment, évaluée qu'à 5 millions de tonnes. L'industrie de l'emballage sera rapidement invitée à rejoindre cette alliance. La première réunion doit se tenir dans le cadre des journées européennes de l'industrie le 5 février 2019.

Source : Emballages Magazine, Henri Saporta, 14 Décembre 2018

2. [plastique] [usage unique] [interdiction] L'Italie organise la valorisation de ses bioplastiques

Biorepack va organiser la collecte et la transformation des emballages en fin de vie en compost et biogaz.

En avance sur tous ses voisins européens, l'Italie a donné naissance le 13 décembre dernier à Biorepack, le premier consortium national dédié à la valorisation des emballages en plastique biodégradables et compostables. L'organisme, qui opérera au sein du Conai, l'équivalent de Citeo pour les transalpins, aura pour mission d'organiser la gestion de la fin de vie de ces emballages qui pourront, pour une partie d'entre eux être valorisés avec les déchets organiques, par voie industrielle, afin d'être transformés en compost ou biogaz. Les principaux producteurs et transformateurs de ces matériaux que sont Ceplast, Ecozema-Fabbrica Pinze Schio, Ibi plast, Industria Plastica Toscana, Novamont et Polycart sont à l'origine de cette initiative. « Il s'agit d'un projet concret d'économie circulaire ouvert à tous les opérateurs de la filière, y compris les utilisateurs et les composteurs, qui positionne l'Italie aux avant-postes en Europe dans le recyclage biologique de la fraction organique des déchets urbains et des



matériaux compostables assimilables », a indiqué Marco Versari, nouvellement élu à la présidence du consortium.

Déchets ménagers humides - De poursuivre : « Cette initiative va permettre à la filière des bioplastiques une meilleure gestion de ses emballages, aux citoyens de mieux reconnaître ces matériaux afin de les trier avec les déchets ménagers humides et à l'Italie d'améliorer ses résultats en matière de valorisation des déchets ménagers et des déchets d'emballage ». Biorepack attend désormais le décret d'approbation du ministère de l'Environnement afin d'opérer au même titre que les six autres consortiums de filière de valorisation présents en Italie que sont Cial pour l'aluminium, Ricrea pour l'acier, Comieco pour le papier-carton, Rilegno pour le bois, Corepla pour les plastiques et Coreve pour le verre. Pour mémoire, l'Italie a supprimé les sacs de sortie de caisse fabriqués à partir de plastiques d'origine fossile pour les remplacer avec des produits d'origine végétale compostables.

Source : *Emballages Magazine*, Tiziano Polito, 14 Décembre 2018

3. [plastique] [usage unique] [interdiction] **François-Michel Lambert poursuit ses consultations**

Transformateurs, metteurs en marché, organisations non gouvernementales (ONG) et autres interlocuteurs, le député des Bouches-du-Rhône François-Michel Lambert poursuit ses échanges avec les acteurs de la plasturgie. Le parlementaire à l'origine du fameux amendement à la loi Egalim interdisant plusieurs objets en plastique à usage unique comme les "boîtes" et "saladiers" multiplie les rencontres avec les différentes parties concernées. Il avait notamment pu longuement échanger avec des industriels et leurs représentants à l'occasion de la conférence annuelle de la plasturgie organisée le 15 novembre dernier par *Plastiques & Caoutchoucs Magazine*. François-Michel Lambert devrait prochainement cosigner avec quelques industriels une tribune dans un quotidien économique national afin de marquer l'engagement de la profession autour de ses propositions. Et, comme il l'expliquait dans [un entretien le 12 novembre](#), le député plaide pour la mise en place, en concertation avec la profession, d'une "trajectoire plastique" inscrite sur le long terme. Objectif : aboutir au zéro plastiques pétrosourcés en 2050, en combinant alternatives durables, matières premières biosourcées et recyclées.

Paradigme - Un véritable changement de paradigme pour une industrie qui devra passer par l'instauration d'une fiscalité spécifique, mais également par la création d'une « agence nationale des plastiques et des alternatives durables ». Le président et fondateur de l'Institut national de l'économie circulaire (Inec) précise : « *sur le modèle de l'Agence française pour la biodiversité, celle-ci rassemblerait toutes les parties prenantes dans une structure permanente disposant de moyens d'action. Passer par une telle structure de concertation et d'expertise me paraît indispensable pour atteindre ce type d'objectif à long terme demandant un changement de posture de la part de différents acteurs* ».

Mutation - Enfin, lors de la deuxième édition de la conférence nationale sur les déchets ménagers qui avait pour thème "*Développer durablement l'économie circulaire*" organisée par Aromates le 13 décembre, le député a indiqué en substance que, pour préparer cette mutation importante et complexe, il fallait un vrai pilote pour la feuille de route sur l'économie circulaire. Actuellement portée par Brune Poirson, secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, cette feuille de route, selon le député, devrait en outre être à l'avenir sous la responsabilité du

ministère de l'Économie et des Finances. Quant au chantier du projet de loi sur l'économie circulaire qui en émane, il devrait être décalé du premier au second semestre 2019. Les plastiques vont rester sous les feux de la rampe...

Source : Emballages Magazine, Henri Saporta, 13 Décembre 2018

4. [étiquette] [information] [bien-être animal] Une étiquette pour le bien-être animal

Casino a mis au point une information synthétique avec un score de A à D.

Épaulé depuis deux ans par les trois organisations non gouvernementales (ONG) que sont Compassion in World Farming France (CIWF), la Fondation droit animal, éthique et sciences (LFDA) et l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA), Casino lance un nouvel étiquetage sur le bien-être animal. Le lancement est effectué sur la marque de distributeur (MDD)

Terre & Saveurs pour les poulets de chair entiers, les cuisses et les filets. D'autres produits vont suivre. Conscient que la question est devenue un véritable sujet de société, le distributeur souhaite ainsi livrer à ses clients une information synthétique sur les conditions d'élevage et d'abattage. Le système d'évaluation qui comprend 230 critères délivre un score de A pour un niveau "supérieur" de bien-être à D pour "standard" en passant par B pour "bien" et C pour "assez bien". Certains de ces critères sont pris en compte dans Label rouge ou Agriculture biologique (AB). Avec un A, le consommateur sait par exemple que la volaille a vécu au moins 81 jours contre 56 avec un B.



Le message est porté sur l'étiquette poids-prix sur laquelle est préimprimée un cartouche générique. L'évaluation elle-même est traitée en variable au même titre que le prix. Le site etiquettebienetreanimal.fr détaille très précisément le fonctionnement de cet étiquetage aux consommateurs sensibilisés à la cause animale. Le système est ouvert aux autres enseignes comme aux producteurs intéressés.

Source : Emballages Magazine, Henri Saporta, 7 Décembre 2018